Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Budget Primitif 2008 – Compte annexe de l'assainissement collectif
- Décision modificative n° 1

Le conseil est appelé à se prononcer sur le projet de décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement collectif.

En section d'exploitation :

⇨ **En recettes : + 800 €**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chap. 70 – Vente de prestations
- Art. 704 – Travaux + 800

⇨ **En dépenses : + 800 €**

Chap. 66 - Charges financières
- Art. 66112 – Intérêts + 800

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

- Approuve la **décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2008 –Annexe de l'assainissement collectif-**, telle que présentée

- Décide de fixer le vote au niveau du chapitre.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS